

FICHE RECAPITULATIVE
TARIFS EMPLOYEURS PUBLICS
FORMATIONS EN ALTERNANCE (contrat d'apprentissage)

2022/2023

Pour les employeurs publics affiliés au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) :

Le tarif de la formation est le montant maximal annuel défini par le CNFPT pour chaque formation (le niveau de prise en charge du CNFPT représente 100% de ce montant).

Plus d'informations sur le site internet du [CNFPT](#)

Pour les autres employeurs publics :

Le tarif de la formation correspond au tarif de carence définis par le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage :

Master/Ingénieur : 7500 €

BUT / Licence / Licence Professionnelle : 6800 €

N'hésitez pas à prendre contact avec la composante d'enseignement pour plus de renseignements :

Lien vers les sites des composantes d'enseignement

UFR · Unité de Formation et de Recherche

- [UFR de Droit Administration Économique et Sociale et Administration Publique](#)
- [UFR des Sciences](#)
- [UFR SEGGAT](#)
- [UFR STAPS](#)

Instituts · Écoles

- [IAE Caen](#) (École universitaire de Management)
- [IUT Grand Ouest Normandie](#)
 - [Pôle d'Alençon](#)
 - [Pôle de Caen](#)
 - [Pôle de Cherbourg Manche](#)
- [ESIX Normandie](#)

Dernière mise à jour : 16/03/2022